

Projets multisectoriels d'accès aux services essentiels

Démarche d'accompagnement de projets

Méthodologie



Démarche d'accompagnement

Projets multisectoriels de coopération internationale
d'accès aux services essentiels

Guide méthodologique

Sommaire

Sommaire	4
Abréviations	5
Avant-propos	6
Introduction - Une approche multisectorielle des services essentiels	7
De quoi parle-t-on ?	7
Les avantages d'une approche multisectorielle.....	7
Partie 1 : les porteurs de projets multisectoriels et les réseaux accompagnants	10
Les porteurs de projets multisectoriels et leurs demandes d'appui.....	10
Les réseaux accompagnants	11
Le rôle des structures d'accompagnement de porteurs de projets multisectoriels	14
L'articulation entre les différents réseaux accompagnants	14
Partie 2 : méthodologie d'accompagnement des projets multisectoriels	17
Quelques références sur les outils utilisés par les réseaux d'accompagnement	17
Rappel des étapes du cycle de projet.....	18
Quelques points d'attention préalables.....	19
Le diagnostic	20
La formulation d'une solution technique et organisationnelle	21
La planification du projet.....	23
La mise en œuvre du projet.....	26
L'évaluation et la capitalisation	27
Partie 3 – Accompagner les collectivités territoriales dans l'application des 1% solidaires	28
En complément de la partie dédiée à la mobilisation des financements (cf. Partie 2), un focus est réalisé ici sur les 1% solidaires et les besoins en accompagnements spécifiques pour les collectivités territoriales concernées.	28
Mobiliser les collectivités sur les 1% solidaires.....	28
Conseiller sur les modalités d'application des 1% solidaires.....	29
Accompagner la création de Fonds multisectoriels.....	32
Conclusion	34
Bibliographie	34
Annexes	37
Annexe 1 : Les ODD concernés par les projets multisectoriels.....	37
Annexe 2 : Rôles potentiels des structures sollicitant un accompagnement dans les projets	41
Annexe 3 : Quels rôles pour les structures d'accompagnement des porteurs de projets ?	42
Annexe 4 : 4 étapes préalables à l'accompagnement d'un porteur de projets	43
Annexe 5 : Fiche de suivi qualitatif d'un projet.....	49
Annexe 6 : Quels sont les projets éligibles aux 1% ?.....	52
Annexe 7 : Comment calculer le montant disponible au titre des 1% ?.....	53

Abréviations

AECT : Action Extérieure des Collectivités Territoriales

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

AFD : Agence Française de Développement

OSC : Organisation de la Société Civile

RRMA : Réseau Régional Multi-acteurs.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunal. Il s'agit de structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun, telles que les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les métropoles, les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes.

Lexique

Porteur de projet : Dans ce document, ce terme désigne la structure qui sollicite un appui pour la conception ou la mise en œuvre d'un projet, indépendamment du rôle que cette structure jouera effectivement dans le pilotage du projet, qui mobilise généralement plusieurs acteurs.

Autorité organisatrice des services : Une autorité organisatrice est, le plus souvent, une personne publique (Etat, structure déconcentrée ou décentralisée...) qui a pour compétence d'organiser les services sur un territoire donné. Elle définit le contenu du service à l'échelle de son territoire et veille à la bonne gestion du service.

Gouvernance locale : Ensemble des processus politiques et institutionnels par lesquels les décisions sont prises et mises en œuvre à un niveau local (*définition issue de Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU*).

Maîtrise d'œuvre : Le maître d'œuvre a la responsabilité globale de la réalisation des travaux. Il est chargé de piloter et coordonner l'exécution des lots de travaux du projet. Il est le garant des délais, des coûts et du respect du cahier des charges.

Avant-propos

Ce document s'inscrit en complémentarité de l'ensemble des outils mobilisés par les RRMA et réseaux thématiques pour accompagner des porteurs de projets, mais aussi des autres outils produits dans le cadre du programme visant un accès renforcé aux services essentiels via une approche intégrée et le rapprochement des dispositifs 1% solidaires. Ce programme a été initié en 2021 pour 3 années par un consortium d'acteurs composé du pS-Eau, d'Amorce, du réseau Cicle, de la CIRMMA et de cinq RRMA (Centraider, So Coopération, Lianes Coopération, BFC International, Gescod) et soutenu par l'AFD et l'ADEME.

Ce guide méthodologique est issu des réflexions d'un groupe de travail composé de représentants de :

3 réseaux thématiques : pS-Eau, Amorce et Cicle

5 Réseaux Régionaux Multi-acteurs (RRMA) : Centraider, BFC International, Gescod, Lianes Coopération, So Coopération

Des structures ayant une expertise en terme de projets multisectoriels : le Gret, Grdr, Electriciens sans frontières et Experts Solidaires.

Il s'adresse aux équipes des réseaux qui accompagnent les porteurs de projets (RRMA et réseaux thématiques) et son objectif est de formaliser une démarche d'accompagnement commune pour guider les porteurs de projets de solidarité internationale (collectivités, associations, et autres structures) dans la conception et la mise en œuvre de projets multisectoriels, c'est-à-dire ayant vocation à **appuyer le développement de plusieurs services essentiels (eau/assainissement, énergie, déchets) sur un même territoire ou pour un même groupe de bénéficiaires.**

Attention, intervenir simultanément sur plusieurs services essentiels n'est ni une finalité en soit, ni toujours possible. Selon les contextes des projets, il pourra être plus pertinent de n'adresser qu'un seul service essentiel, tout en réalisant un diagnostic plus large et en collectant des données qui permettront de faire le lien avec d'autres services par la suite.

Le document est structuré comme suit :

- Une introduction définit la notion d'approche multisectorielle et en liste les avantages ;
- Une première partie liste les besoins des porteurs de projets, les capacités d'accompagnement des réseaux et l'articulation nécessaire entre réseaux ;
- Une deuxième partie rappelle les outils méthodologiques existants et liste, pour chaque étape du cycle de projet, les points d'attention spécifiques aux projets multisectoriels, qu'ils soient portés par une collectivité ou une OSC ;
- Une troisième partie donne des repères pour l'accompagnement spécifique des collectivités territoriales dans l'application des lois sur les 1% solidaires.

Introduction – Une approche multisectorielle des services essentiels

De quoi parle-t-on ?

Les services essentiels

La notion de « service essentiel » sous-entend que l'on organise, dans l'intérêt général, une mission dans l'objectif de satisfaire durablement un besoin essentiel, c'est-à-dire indispensable à une vie digne et salubre.

On distingue en général les services essentiels « en réseau » qui gèrent des flux (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets et mobilité) des services essentiels « sociaux » qui se structurent autour d'équipements et structures d'accueil (éducation, santé, voire culture).

Ce document se limite à traiter les services essentiels correspondant aux besoins fondamentaux suivants :

- Disposer d'un accès à l'eau ;
- Disposer d'un accès à des sanitaires en toute sécurité ;
- Disposer d'un environnement non pollué par les eaux usées et par les excréta ;
- Disposer d'un environnement non pollué par les déchets ;
- Disposer d'un accès à une source d'énergie.

Rappelons que pour répondre à ces besoins essentiels, il ne s'agit pas uniquement de réaliser des infrastructures, mais aussi de mettre en place une ou des organisations capables de gérer et exploiter les services dans la durée.

L'approche multisectorielle

Cette approche, que l'on peut aussi qualifier d'approche intégrée, consiste à répondre aux besoins et attentes des populations sur un territoire donné en développant une offre intégrée de services, dans une logique de transversalité, de cohérence et de recherche de synergie. Cette approche globale doit ainsi guider la démarche « projet », lors de ces différentes étapes qui seront détaillées plus loin, ainsi que l'organisation de la gestion des services (gouvernance, exploitation, etc.).

Les avantages d'une approche multisectorielle

Adopter une approche multisectorielle des services essentiels présente plusieurs avantages en comparaison d'une approche secteur par secteur.

Le territoire au cœur de l'approche multisectorielle

L'approche multisectorielle implique de s'intéresser à l'ensemble des besoins des personnes vivant sur un même territoire et de réfléchir à une réponse globale à ces besoins. Cela revient à définir, ou à contribuer à, une stratégie de développement territorial qui inclura le développement de services essentiels tels que l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets ou l'accès à l'énergie.

Une telle approche confère nécessairement une responsabilité et un rôle important aux autorités chargées du territoire en général, et à celles en charge de l'organisation des services essentiels en particulier. Ainsi, un projet multisectoriel est une belle opportunité d'œuvrer au renforcement de la gouvernance locale d'un territoire.

En termes de « projet de solidarité ou de coopération internationale », il s'agit donc de concentrer les moyens mobilisables sur un territoire plutôt que sur un secteur. Cela pourra impliquer de déployer le projet sur une plus petite échelle que celle à laquelle aura été conduite la réflexion sur le développement territorial (par exemple : un quartier, un village ou une école).

Cette approche permet de recentrer les solutions mises en œuvre pour développer des services pérennes via une vision intégrée des besoins et solutions et non plus de s'en tenir à une approche visant essentiellement la construction d'infrastructures.

Maximiser l'impact des projets

Développer l'accès à un ensemble de services essentiels dans une même approche permet de maximiser l'impact sur la qualité de vie des habitants. A titre d'exemple, un projet mené uniquement dans le secteur de l'accès à l'eau potable aura un impact bien moindre sur la santé d'une population qu'un projet agissant aussi sur les questions de l'assainissement et de la gestion des déchets, qui sont des sources de contamination. De même, l'impact en termes de développement économique (création d'une industrie, d'une offre touristique...) ou en termes d'accès à des services sociaux (écoles, hôpitaux...) est souvent lié à l'accès simultané aux services essentiels.

L'approche intégrée des services offre aussi l'avantage de ne pas délaisser un besoin essentiel qui n'est pas vécu comme une demande prioritaire. Typiquement, l'assainissement est rarement considéré comme prioritaire alors qu'il est fortement lié à des enjeux sanitaires et environnementaux. De nombreux bailleurs de fonds du secteur de l'eau et de l'assainissement ont d'ailleurs intégré dans leurs critères d'éligibilité à un financement, le fait que les projets portant sur l'eau potable intègrent systématiquement un volet sur l'assainissement.

De plus, l'accès à ces services est un tremplin permettant de déployer des services à caractères plus sociaux sur les territoires et de les pérenniser. Développer par exemple des infrastructures scolaires, de santé ou permettant le développement économique, passe souvent par un accès à l'eau, l'assainissement, une source d'énergie et une gestion des déchets pour offrir un service de qualité.

L'interdépendance et la mise en synergie des services essentiels

Les services essentiels de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie et de la gestion des déchets sont souvent interdépendants. Des synergies entre services peuvent même parfois être trouvées et faire l'objet d'innovations intéressantes pour les pays à faibles revenus. Cette économie circulaire entre les services peut ainsi venir consolider le modèle économique des services déployés.

Par exemple :

- la création de points de distribution d'eau potable engendre la production d'eaux usées ;
- le pompage de l'eau potable ou le traitement de certains déchets nécessitent de l'énergie ;
- en l'absence de collecte des déchets solides, ceux-ci peuvent obstruer les canaux d'assainissement ;
- le traitement de l'eau est plus complexe et plus coûteux quand aucune gestion des déchets solides et liquides n'est organisée dans la localité ;
- les boues de vidange des toilettes et les déchets organiques peuvent être traités par méthanisation pour produire de l'énergie ;
- les eaux usées une fois filtrées peuvent être réutilisées pour des besoins agricoles, de même que certains déchets organiques.

Si l'eau est essentielle pour la survie et est vue par tous comme un besoin essentiel, l'importance et l'impact des autres services est parfois moins visible ou vue comme moins prioritaire. Sensibiliser à l'interrelation entre ces services nécessite donc du temps et une connaissance des différents secteurs ainsi que du territoire visé.

Cependant, cette interrelation ne s'illustre pas de la même façon suivant les thématiques. En cela, le secteur de l'énergie est assez singulier car l'énergie a notamment pour vocation de simplifier l'accès à d'autres services ou usages (et qui ne se limite pas seulement à l'eau, l'assainissement ou les déchets). C'est en outre de la disponibilité d'une énergie fiable, moderne, durable et à moindre coût, que va dépendre la satisfaction de l'ensemble des besoins fondamentaux (eau, alimentation, hygiène, santé, éducation, activités économiques ...).

Mutualiser les moyens

L'approche multisectorielle permet de mutualiser les moyens au niveau du projet et au niveau de la gestion des services.

Au niveau du projet, certaines activités peuvent être conduites de façon multisectorielle : la réalisation du diagnostic territorial, les activités de sensibilisation des populations, certains travaux, les activités de renforcement des capacités des acteurs locaux impliqués dans la gouvernance des services. La gestion des moyens nécessaires à la réalisation de ces activités (ressources humaines, matériels...) peut ainsi être mutualisée sur les différents secteurs.

Au niveau de la gestion des services, des moyens peuvent être mis en commun : les recettes des différents services essentiels peuvent permettre de financer un agent voire un service technique chargé des services, de financer des bureaux et des fournitures communs aux services, etc. L'approche multisectorielle peut aussi permettre de réfléchir une facturation combinée des services de façon à assurer un équilibre budgétaire global, les usagers ayant moins de volonté à payer certains services que d'autres.

Le viabilité du modèle économique des services va ainsi pouvoir être renforcée par une approche holistique s'appuyant sur la synergie entre services.

Décloisonner

L'approche multisectorielle est l'occasion d'initier des échanges entre des acteurs spécialisés par secteurs (entreprises, acteurs informels, institutions...) qui ne se connaissent pas forcément et dont les compétences se complètent parfois. Ces échanges peuvent être à l'origine de ponts, de synergies à développer entre les secteurs et être source de solutions techniques innovantes.

Une approche en phase avec l'atteinte des ODD

Enfin, cette approche répond aux Objectifs du Développement Durable (ODD) n°6, 7, 11 et 12, qui promeut notamment une vision transverse des ODD dans l'agenda 2030. Les liens avec les cibles de ces ODD sont présentés en annexe.

> [Voir Annexe 1 : Les ODD concernés par les projets multisectoriel Eau, Assainissement, Énergie, Déchets](#)

Partie 1 : les porteurs de projets multisectoriels et les réseaux accompagnants

Les porteurs de projets multisectoriels et leurs demandes d'appui

Les structures françaises susceptibles de solliciter un appui auprès des réseaux d'accompagnement pour la conception ou la mise en œuvre d'un projet de solidarité internationale visant le développement de services essentiels relèvent généralement des types suivants :

- Des collectivités territoriales et leurs groupements (Communauté de communes, Communautés d'Agglomération, Syndicats...);
- Des Organisations de la Société Civile ;
- Des entreprises ou bureaux d'études.

Les demandes d'appui peuvent porter sur différents domaines :

Un appui juridique et légal

- Valider que le projet est éligible au titre des dispositifs « 1% Solidaires ».
- Comprendre le cadre légal de la coopération internationale.
- Comprendre le cadre légal du pays d'intervention sur les services essentiels.

La réalisation d'un diagnostic

- Obtenir des informations sur la zone du projet, la gouvernance territoriale.
- Conseiller sur la méthodologie de réalisation d'un diagnostic.
- Approfondir le diagnostic général ou sectoriel.

Un conseil technique ou méthodologique

- Apporter un regard sur la solution technique identifiée.
- Apporter un regard sur la méthodologie de projet (calendrier, plan d'action, etc.).

La recherche de financements

- Appuyer l'identification de financeurs.
- Relire le dossier de subvention avant son dépôt auprès des bailleurs.

L'appui au montage partenarial

- Appuyer la relation partenariale.
- Relire la convention de partenariat.
- Mobiliser des partenaires.

Une mise en relation

- Mobiliser les élus, administrateurs, etc.
- Mobiliser des expertises.
- Mise en relation avec d'autres associations / ONG / collectivités / secteur de la recherche / entreprises.

Il est à noter que les réseaux d'accompagnement appellent « porteur de projet » une structure qui les sollicite pour un appui relatif à un projet de solidarité internationale. Ce terme est toutefois ambigu car il masque la diversité des rôles que peut jouer une telle structure au sein d'un projet, et notamment au sein de son dispositif de pilotage (apport de financement, apport d'expertise, maîtrise d'œuvre...). La mention « porteur de projet » dans les pages suivantes fera référence aux structures qui sollicitent un

accompagnement auprès des réseaux d'accompagnement sans présager du rôle effectivement joué au sein du projet.

> [Voir Annexe 2 : Rôles potentiels des structures sollicitant un accompagnement dans les projets.](#)

Les réseaux accompagnants

Les porteurs de projets multisectoriels peuvent être accompagnés par deux types de réseaux :

- Les réseaux régionaux qui sont généralistes ;
- Les réseaux sectoriels, spécialisés sur les services essentiels.



Figure 1 : Carte des RRMA et réseaux sectoriels de France

Les Réseaux Régionaux Multi Acteurs, RRMA

Les RRMA sont des plateformes régionales de concertation pour les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, offrant des services d'animations et d'accompagnement aux porteurs de projets basés dans leurs régions respectives. Implantés au cœur des territoires, les RRMA sont des relais de proximité indispensables au développement de l'approche multisectorielle des porteurs de projets. Ils ont une connaissance fine des acteurs de leur territoire déjà mobilisés et/ou susceptibles d'être approchés sur les différents secteurs.

En 2024, 12 RRMA peuvent être sollicités pour un accompagnement :

- Lianes Coopération sur la Région Hauts-de-France ;
- GESCOD sur la région Grand Est ;
- Bourgogne-Franche-Comté International sur la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- RESACOOOP sur la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Territoires Solidaires sur la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Occitanie Coopération sur la région Occitanie ;
- So Coopération sur la région Nouvelle-Aquitaine ;
- CENTRAIDER sur la région Centre-Val de Loire ;
- Pays de la Loire Coopération Internationale sur la région Pays de la Loire ;
- Réseau Bretagne Solidaire sur la région Bretagne
- Horizons Solidaires sur la région Normandie ;
- Karib Horizon sur les régions Guadeloupe et Martinique.

À noter que certaines structures assurent des missions similaires à celle d'un RRMA à une échelle départementale, tel le réseau YCID dans les Yvelines.

Les réseaux sectoriels

Il existe trois réseaux sectoriels spécialisés sur les thématiques eau et assainissement, gestion des déchets et énergie, en capacité d'accompagner les porteurs de projets dans ces domaines respectifs. Ces réseaux sont par ailleurs les réseaux qui animent au niveau national les dynamiques liées aux dispositifs 1% solidaires sur leurs thématiques respectives.

Énergie – Réseau Cicle

Le réseau CICLE est un réseau multi acteurs de coopération en matière de climat et d'énergie rassemblant des OSC et des collectivités, mais aussi des acteurs privés. Hébergé à Paris au sein du pS-Eau depuis 2020, il dispose cependant de sa gouvernance propre. Il conduit une animation globale de la coopération dans le secteur de l'énergie et du climat, promeut le 1% Energie, produit de la connaissance sur ce secteur et propose des accompagnements thématiques aux porteurs de projets.



Déchets – AMORCE

AMORCE est le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux. Il pilote le comité technique du 1% Déchets et sensibilise les collectivités pour qu'elles mobilisent ce dispositif. Il héberge sur son site internet un certain nombre de ressources en ligne, accessibles à tous, afin de promouvoir le dispositif du 1 % et la mise en œuvre d'actions décentralisées sur la thématique déchets dans les pays à faibles revenus : la « Déchéthèque»¹. Basé à Lyon, il rassemble plus de 600 structures adhérentes, ayant des compétences sur les secteurs eau/assainissement/déchets/énergie.



¹ La Déchéthèque a été créée dans le cadre du programme PAGEDS. Les outils sont centralisés et accessibles via le site web d'AMORCE.

Eau et Assainissement – pS-Eau

Le pS-Eau est le réseau de référence des organismes du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et œuvre en faveur d'un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Il rassemble des OSC, des collectivités territoriales, des acteurs privés et des organisations de la recherche pour les accompagner et mettre à leur disposition des guides pratiques et des outils méthodologiques. Après avoir longtemps milité pour la mise en place du dispositif 1% solidarité Eau-Assainissement, le pS-Eau assure un travail d'animation et de promotion de ce dispositif.



Basées à Paris, et présentent dans plusieurs antennes installées en régions (Nancy, Lyon, Bordeaux, Toulouse) les équipes de l'association couvrent tout le territoire nationale et entretiennent une relation de proximité avec les acteurs de l'eau et de l'assainissement. L'association est aussi étroitement liée avec des plateformes d'acteurs de ces secteurs en Afrique.

À noter

Outre les réseaux d'accompagnement, les porteurs de projets peuvent solliciter un appui auprès d'autres acteurs proposant des services similaires, tels que des consultants ou bureaux d'études spécialisés dans la coopération internationale et des OSC proposant des services d'appui au montage de projets.

Si les accompagnements proposés par les réseaux Cicle, Ps-Eau et les RRMA sont pour la plupart gratuits, AMORCE propose ses services à ses seuls adhérents. Enfin, les autres acteurs d'accompagnement peuvent proposer des prestations d'accompagnements payantes ou gratuites.

Les modalités d'accompagnement par les réseaux d'accompagnement

Les réseaux peuvent accompagner les porteurs de projets multisectoriels sur les différents aspects suivants :

- Partager des informations sur les contextes dans les pays d'intervention ;
- Partager des expériences utiles (projets similaires, acteurs ayant les mêmes enjeux, etc.) ;
- Appuyer la recherche de partenaires de projet ;
- Appuyer la recherche de financement (orientation vers les structures et/ou dispositifs adéquats) ;
- Informer et conseiller sur le potentiel et le cadre d'application des dispositifs 1% solidaires ;
- Conseiller et former les porteurs de projets à la méthodologie de projet (conception et mise en œuvre) ;
- Conseiller et former les porteurs de projets aux aspects techniques liés aux services essentiels.

Les accompagnements peuvent prendre la forme de :

- Rendez-vous en présentiel ou à distance, ponctuels ou suivis dans la durée ;
- Formations et réunions d'information ;
- Réunions d'échanges multi-acteurs (régionales, sectorielles, sur un pays particulier, etc.) ;
- Relecture critique d'un document de projet (dossier de projet, rapport intermédiaire, rapport d'évaluation...);
- Participation à une réunion d'avancement d'un projet.

Le rôle des structures d'accompagnement de porteurs de projets multisectoriels

L'accompagnant doit pouvoir guider et informer les porteurs de projet sur les différentes possibilités qu'offrent les 1% Solidaires, l'intérêt de réfléchir à un projet de développement de plusieurs services essentiels (si cela est pertinent compte tenu du contexte), l'apport de méthodologie et la mise en relation vers des spécialistes. Cela passe par des temps d'information (temps dédiés à l'échange, animation, etc.), de la mise en relation avec d'autres structures qui ont participé à des projets proches ou sur le même territoire, des acteurs spécialistes, l'apport de conseils méthodologiques et techniques et éventuellement par la relecture du dossier de demande de subvention ou la participation ponctuelle aux instances de suivi du projet (COPIL).

L'accompagnant ne doit pas faire à la place du porteur de projet. Son rôle n'est pas de participer activement à la structuration du projet ou à la rédaction des dossiers de subvention avec le porteur de projet, mais bien de lui apporter les conseils et méthodes dont il ou elle peut avoir besoin.

Toutefois, dans l'optique d'appuyer l'animation d'un consortium, les accompagnants des réseaux peuvent être amenés à porter des projets pour le compte d'une ou plusieurs collectivités, et à leur demande.

L'accompagnant ne doit pas imposer des outils, une approche ou une méthodologie au porteur de projet mais bien s'assurer avec lui ou elle que l'ensemble des éléments attendus ont été intégrés à la démarche (diagnostic complet, fonctionnement des installations, gouvernance projet, ...), que le projet est cohérent, qualitatif, apporte un bénéfice réel comparé à la situation antérieure pour le territoire.

Dans l'hypothèse où un porteur de projet sectoriel serait identifié comme un acteur ayant les capacités de porter un projet multisectoriel, cette opportunité peut lui être présentée, illustrée d'exemples et les différents réseaux d'accompagnement existants mentionnés, sans pour autant chercher à lui imposer cette approche.

Dans le cas d'un projet multisectoriel, il appartient à l'accompagnant contacté en premier lieu par le porteur de projet, de veiller à une bonne articulation de l'accompagnement entre les différents réseaux sectoriels et le RRMA du territoire de l'acteur concernés.

> [Voir Annexe 3 : Quels rôles pour les structures d'accompagnement des porteurs de projets ?](#)

L'articulation entre les différents réseaux accompagnants

Pour accompagner au mieux les projets multisectoriels, il est important que les différents types de réseaux (régionaux et sectoriels) communiquent régulièrement et s'articulent au mieux afin de faire profiter les porteurs de projets des atouts spécifiques de chacun. Globalement, ces atouts sont les suivants :

- Au niveau des RRMA : leur ancrage local et leur connaissance fine des acteurs régionaux qui facilitera le contact avec l'acteur accompagné et la mise en lien avec des partenaires locaux pertinents ;
- Au niveau des réseaux sectoriels : leur expertise spécifique sur le secteur et leur capacité à orienter vers des ressources et acteurs techniques pertinents.

L'articulation idéale consiste ainsi à ce qu'un porteur de projet soit accompagné par le RRMA correspondant à sa région d'implantation et par les réseaux sectoriels correspondant aux thématiques d'intervention de son projet.

Lorsqu'un réseau est sollicité pour appuyer un projet multisectoriel, il est important qu'il en informe dès le début de l'accompagnement les autres réseaux concernés.

Les réseaux travaillent actuellement à la production d'un outil qui facilitera la concertation entre réseaux et le suivi commun des acteurs accompagnés (appelé fiche d'accompagnement).

Il est conseillé l'articulation suivante :

- Le réseau contacté par le porteur de projet informe les autres réseaux qui peuvent être concernés d'un nouveau (potentiel) projet multisectoriel. Trois réseaux sont donc concernés à cette étape (1 RRMA et 2 réseaux sectoriels).
- En fonction des besoins et de l'état d'avancement de la construction du projet, les 3 réseaux se mobilisent.
- Les réseaux complètent conjointement la fiche d'accompagnement.
- Si l'initiative se concrétise, les réseaux sectoriels concernés s'impliquent plus fortement pour accompagner le porteur de projet techniquement et travaillent ensemble à l'articulation des thématiques entre elles.

Les capacités des réseaux selon les différentes composantes de l'accompagnement peuvent être résumées comme suivant :

	RRMA	CICLE	AMORCE	pS-Eau
Partage d'informations sur les pays d'intervention	Informations générales sur le contexte dans le pays concerné <i>(NB : information plus spécifique sur les pays faisant l'objet de « groupes pays »)</i>	Informations sur le cadre sectoriel de l'énergie dans le pays concerné		Informations sur le cadre sectoriel de l'eau et de l'assainissement dans le pays concerné <i>(NB : information plus spécifique sur les pays faisant l'objet de « réseaux pays »)</i>
Partage d'expériences (projets, dispositifs d'intervention à l'international)	Expériences pertinentes au niveau de la région <i>(NB : base de données régionales des projets)</i>	Expériences pertinentes au niveau sectoriel énergie <i>(NB : base de données sectorielle des projets énergie)</i>		Expériences pertinentes au niveau sectoriel eau et assainissement <i>(NB : base de données sectorielle des projets eau et assainissement)</i>
Rechercher des partenaires	Liste d'acteurs régionaux pertinents <i>(NB : répertoire d'acteurs régionaux)</i>	Liste d'acteurs techniques sur l'énergie <i>(NB : répertoire d'acteurs impliqués dans le secteur énergie)</i>	Liste d'acteurs techniques sur les déchets en France	Liste d'acteurs techniques sur l'eau et l'assainissement, mise en relation avec les acteurs institutionnels <i>(NB : répertoire)</i>

				<i>d'acteurs impliqués dans le secteur eau et assainissement)</i>
Rechercher des financements	Liste des financements généraux, dispositifs régionaux.	Orientation vers les dispositifs sectoriels, incluant le 1% Energie	Orientation vers les dispositifs sectoriels, incluant le 1% Déchets	Orientation vers les dispositifs sectoriels, incluant le 1% Eau - Assainissement
Conseiller sur le cadre juridique et les modalités des dispositifs 1%	Information générale sur les dispositifs 1%	Information approfondie sur le 1% énergie	Information approfondie sur le 1% déchets	Information approfondie sur le 1% eau et assainissement
Conseils sur la méthodologie de projet	Méthodologie générale de projet à l'international	Points d'attention spécifiques liés aux volets énergie		Points d'attention spécifiques liés aux volets eau et assainissement
Conseils sur les choix techniques et les modalités de gestion spécifiques des services		Conseils sur les volets énergie et réseau d'acteurs de l'énergie <i>(NB : base de données documentaire sur l'énergie à l'international)</i>	Conseil sur des choix techniques macro relatifs à la thématique des déchets	Conseils sur les volets eau et assainissement <i>(NB : base de données documentaire sur l'eau et l'assainissement à l'international)</i>

Certains réseaux, tels que le pS-Eau et le GESCOD, disposent de personnels ou de partenaires privilégiés dans certains pays sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour fournir de l'information sur les contextes de ces pays ou proposer des contacts locaux. Par l'intermédiaire de ces deux réseaux, les réseaux d'accompagnements disposent donc d'un réseau d'acteurs dans des pays de mise en œuvre des projets.

Partie 2 : méthodologie d'accompagnement des projets multisectoriels

Il ne s'agit pas dans cette partie de proposer une nouvelle méthodologie d'accompagnement des projets multisectoriels, mais plutôt de rappeler les principes généraux propres aux méthodologies classiques d'accompagnement² des projets de solidarité internationale et de mettre en lumière certains points d'attention qui sont spécifiques à l'approche multisectorielle.

Définir une méthodologie d'accompagnement de projets de solidarité internationale a pour objectifs d'optimiser :

- La pertinence et l'efficacité de la réponse aux attentes et besoins des porteurs de projets ;
- La qualité des projets conçus et mis en œuvre par les acteurs accompagnés et ainsi des services déployés.

Il est rappelé que, dans le milieu de l'aide au développement, la qualité des projets peut être mesurée via les 6 critères défini par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui sont les suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité-durabilité.

Quelques références sur les outils utilisés par les réseaux d'accompagnement

Un outil préparatoire à l'accompagnement

Le groupe de travail préparatoire au présent document a élaboré un outil hybride inspiré des outils méthodologiques utilisés par les réseaux d'accompagnement. Cet outil est présenté en Annexe 4.

En quatre étapes, il a pour objectif de préciser les attentes et les besoins du porteur de projet afin de lui proposer un accompagnement pertinent et efficace. Il s'agit ainsi de :

1. Comprendre qui est le porteur de projet et l'objet de sa demande.
2. Comprendre le projet, son cadre et ses objectifs.
3. Comprendre le niveau de maturité du porteur et du projet.
4. Comprendre les motivations et les compétences du porteur de projet.

> [Voir Annexe 4 : 4 étapes préalables à l'accompagnement d'un porteur de projets](#)

Ce travail préparatoire est l'occasion d'échanger entre le porteur de projet et le réseau accompagnant sur l'opportunité d'adopter une approche multisectorielle. Cela peut notamment conduire le porteur de projet à reformater son projet en concentrant ses moyens sur le développement de services multiples mais à une échelle plus restreinte.

Les outils propres aux réseaux d'accompagnement

Les réseaux d'accompagnement disposent de leurs propres outils méthodologiques pour accompagner les porteurs de projets. Les principaux sont listés ici. Une liste plus complète d'outils est proposée dans la bibliographie.

² Les méthodologies peuvent varier d'un pratiquant à un autre mais les principes fondamentaux relatifs au cycle du projet et à l'évaluation de la qualité des projets sont globalement les mêmes.

Au niveau du présent programme :

- La dimension genre dans les projets d'accès aux services essentiels : notions approche et outils. (2022, disponible sur demande) ;
- Les recueil de capitalisation sur des dynamiques multisectorielles (Tome 1 et 2, 2023, accessibles sur [le site internet du programme](#)) ;
- Des fiches pays multisectorielles (4 pays ciblés, accessibles sur [le site internet du programme](#)) ;
- Des vidéos de présentation de l'approche multisectorielle ou des dispositifs 1% solidaires (accessibles sur [le site internet du programme](#)).

Au niveau du pS-Eau :

- Méthodologie de conception de projets d'eau potable : [« Développer les services d'eau potable : 18 questions pour agir »](#) (pS-Eau, 2014)
- Méthodologie de conception de projets d'assainissement : [« Développer les services d'assainissement : 16 questions pour agir »](#) (pS-Eau, 2015)
- Analyse de la qualité des projets du secteur eau et assainissement : « Grille Qualité des projets Eau et Assainissement » (pS-Eau, 2023, disponible sur demande).

Au niveau des RRMA :

- [« L'arbre à problème : un outil d'analyse prospective »](#) (Centraider)
- Fiche de suivi qualitatif d'un projet (RRMA), > [voir Annexe 5 : Fiche de suivi qualitatif d'un projet](#)

Rappel des étapes du cycle de projet

Pour accompagner un projet, il est utile de le situer dans son processus de maturation, que l'on appelle communément le « cycle de projet ». S'assurer de la faisabilité et de la qualité d'un projet nécessite de vérifier que chaque étape du cycle de projet a été correctement menée. De plus, les accompagnements proposés vont différer selon l'avancement du projet dans son cycle.

Le cycle de projet comporte les différentes étapes suivantes³ :

1. **Le diagnostic** : il s'agit d'établir la demande, les besoins, et les éléments de contexte qui favoriseront ou contraindront le projet.
2. **La formulation d'une solution** : il s'agit de définir la solution technique et organisationnelle qui permettra de répondre dans la durée aux besoins et demandes identifiés dans le diagnostic.
3. **La planification du projet** : il s'agit de fixer les activités à réaliser, le budget, le calendrier, de mobiliser les moyens financiers et les partenaires nécessaires à l'exécution du projet, et de définir le mode de pilotage du projet (rôle des différents partenaires).
4. **La mise en œuvre du projet et son suivi** : il s'agit de réaliser les activités définies en assurant la coordination des différents intervenants, d'assurer le suivi du projet (avancement des activités, consommation budgétaire, et autres indicateurs), de prendre les éventuelles décisions modificatives nécessaires, et d'assurer l'information des parties prenantes.
5. **L'évaluation et la capitalisation du projet** : il s'agit, une fois l'exécution du projet achevée, de vérifier l'atteinte des objectifs et des résultats fixés, et de tirer les enseignements utiles pour la gestion des services mis en place ou pour la conception de projets futurs.

³ Le découpage en étapes du cycle de projet ou leur intitulé peut varier d'un praticien à l'autre, mais globalement on retrouve toujours le même ordre de tâches à réaliser.

Quelques points d'attention préalables

Une approche multisectorielle pour développer les services essentiels nécessitera d'accorder une attention particulière à certains points en particulier.

Le territoire d'intervention du projet

Intervenir sur le développement d'un ensemble de services va complexifier le projet, en termes de moyens et de partenaires à mobiliser, mais aussi en termes de risques. Aussi, il peut être sage de limiter le projet à un territoire sur lequel les acteurs en charge du projet ont la capacité de mobiliser suffisamment de moyens et à maîtriser les risques inhérents au projet. Il peut s'agir en quelque sorte d'une action pilote, qui pourra ultérieurement être reproduite à plus grande échelle.

Ainsi, des porteurs de projets ont fait le choix de limiter leur action à un village, un orphelinat ou une école dans leur phase pilote, en déployant une approche intégrée sur plusieurs thématiques, au lieu de déployer une approche sectorielle à plus grande échelle.

La temporalité du projet

La conception et la mise en œuvre d'un projet multisectoriel nécessitent souvent plus de temps que pour un projet limité à un seul secteur : les phases de diagnostic et de formulation d'un projet sont en effet plus fournies (*voir plus loin*), et la mise en œuvre du projet peut nécessiter un phasage des activités qui allonge sa durée d'exécution. Les services pourront par exemple être mis en fonctionnement successivement, ce qui permettra une montée en régime progressive des autorités responsables des différents services. Un « temps projet » postérieur à la mise en fonctionnement des services peut aussi être envisagé de façon à ce que les acteurs des services (gestionnaires, gouvernance locale, etc.) soient accompagnés par les acteurs du projet dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

Des enjeux forts de gouvernance locale

La durabilité des services essentiels est fortement liée à leur bonne gouvernance, c'est-à-dire à la capacité des autorités locales chargées de leur organisation⁴ à :

- Disposer des moyens financiers, humains et matériels nécessaires à la gestion des services ;
- Prendre des décisions pertinentes, et à les faire appliquer.

Avant de s'engager dans un projet multisectoriel, il conviendra donc de s'assurer que la gouvernance existante ou envisagée pour les services dispose de ces capacités ou qu'il est raisonnablement possible qu'elles en disposent en fin de projet et anticiper les besoins en renforcement de capacité des autorités locales, qui devront, dans la plupart des cas, être pris en charge par le projet.

Il est à ce titre indispensable d'associer, dès l'étape de diagnostic et tout au long du projet, les acteurs qui jouent ou joueront un rôle clef dans le développement du territoire en général et dans l'organisation des services essentiels en particulier. Notons que ces acteurs sont souvent spécifiques à chaque secteur ce qui augmente le nombre d'acteurs à associer.

⁴ Classiquement, ces autorités pourront être une collectivité locale et/ou des services de l'État

À noter

Si la plupart des porteurs de projets multisectoriels prévoient des activités visant le renforcement de capacité des autorités et opérateurs locaux des services, certains ont même prévus que la structuration et consolidation des équipes locales gérant les services soit un préalable au déploiement des autres activités comme la construction des infrastructures. Et ce, en accentuant sur l'interrelation des services mis en œuvre ou appuyés.

Le diagnostic

Des volets spécifiques relatifs à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et aux déchets

L'approche multisectorielle implique de mener une réflexion sommaire sur le développement du territoire en étudiant plus spécifiquement l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et la gestion des déchets, puis de prévoir un diagnostic comportant des volets spécifiques sur les secteurs retenus pour le projet.

Ces volets devront notamment inclure :

1. Une analyse du contexte politique et juridique relatifs aux différents services essentiels

- Les documents stratégiques ou d'orientation politique au niveau national, régional ou local ;
- Les documents juridiques et réglementaires encadrant les services essentiels ;
- L'organisation institutionnelle relative aux services essentiels (acteurs et rôles de chaque thématique).

2. Une analyse de la situation en termes d'accès aux services essentiels sur le territoire ciblé

- Un état des lieux de l'accès aux services ;
- Un diagnostic technique de l'offre actuelle de service si elle existe (inventaire des technologies, état des infrastructures, capacités techniques d'intervention, accès aux pièces détachées...);
- Un diagnostic de l'organisation actuelle des services (recensement des acteurs formels et informels, répartition des rôles, gouvernance, capacités des différents acteurs à assurer leurs rôles...).
- Un diagnostic de la viabilité financière des services (tarification, capacité à recouvrir les coûts de fonctionnement...).

3. Une analyse détaillée de la demande et des besoins

- Une identification des différentes catégories d'usagers, qui pourront être différents pour chaque service considéré (particuliers, administrations, écoles, centres de santé, entreprises...) et d'usages (domestiques, commerciaux, agricoles, ...);
- Une identification des différents groupes socio-économiques, et notamment des plus vulnérables (femmes, jeunes, personnes handicapées, populations marginalisées...);
- Pour chacun de ces groupes, une analyse de la demande exprimée, et des besoins constatés, couplées à une analyse de capacité et de la volonté à payer pour chaque service.

4. La définition de cibles à atteindre pour chaque service essentiel

Les cibles sont à définir en fonction de la demande, des besoins, des normes nationales ou internationales et des documents d'orientation politique. Elles fixent une situation à atteindre (qui ne sera pas nécessairement atteinte à la fin d'un premier « projet » et nécessitera souvent la réalisation d'une succession de « phases »).

Une réflexion sur les liens et synergies potentielles entre les différents services

Le diagnostic est aussi l'occasion d'étudier les liens existants entre les différents secteurs et de réfléchir aux synergies potentielles qui peuvent être développées. Cette réflexion intersectorielle peut s'appuyer sur une dynamique d'échanges entre les différents acteurs concernés par le développement territorial (acteurs sectoriels et transversaux). Ces acteurs doivent en effet être impliqués dans la réalisation du diagnostic afin de réaliser un état des lieux des moyens dont ils disposent (humains, matériels, financiers) pour la gestion des futurs services.

Financer le diagnostic

Avant de concevoir un projet multisectoriel, la réalisation d'un diagnostic global détaillé est indispensable. Un diagnostic solide nécessite de disposer de temps et de pouvoir s'appuyer sur des compétences dans plusieurs disciplines : il aura donc un coût non négligeable que le porteur de projet pourra difficilement autofinancer.

Pour contourner cette difficulté, une solution courante est que le porteur de projet et ses partenaires locaux réalisent un diagnostic initial sur fonds propres. Ce diagnostic sommaire peut suffire à élaborer un document de projet et un budget global permettant la mobilisation de fonds auprès des bailleurs de l'aide au développement. Dans ce document de projet, des études complémentaires sont intégrées et budgétées afin d'approfondir le diagnostic et ainsi affiner la mise en œuvre du projet (résultats à attendre et activités).

La formulation d'une solution technique et organisationnelle

Les choix techniques

La formulation d'une solution technique devra prendre en compte :

- Les spécificités techniques propres à chaque secteur. Pour cela, les réseaux sectoriels correspondant disposent de connaissances et de ressources techniques qui seront utiles au porteur de projet pour faire les bons choix techniques (se reporter aux bases de données des réseaux sectoriels);
- Les synergies entre les différents secteurs qui peuvent être recherchées. L'appui des réseaux sectoriels concernés sera ici indispensable pour évaluer les possibilités techniques d'interrelation des solutions techniques entre thématiques.

Les choix relatifs à l'organisation des services

Dans l'étape de formulation d'une solution organisationnelle, l'approche multisectorielle consiste à réfléchir à une organisation globale des services essentiels qui permettra notamment d'articuler les services entre eux, de mutualiser les moyens nécessaires au fonctionnement des services, voire de dynamiser les échanges autour du développement territorial.

L'organisation des services essentiels peut être schématisée en 6 fonctions qui doivent chacune être assurées par un acteur ou un groupe d'acteurs (cf. le schéma ci-dessous).

On distingue les fonctions de pilotage stratégique (fonctions politiques, planification), assurées par des autorités publiques, et les fonctions opérationnelles (études et travaux, gestion, exploitation, suivi et contrôle), qui peuvent être assurées par des acteurs publics ou privés. La fonction de coordination est plus transversale et est un point clef de l'approche multisectorielle. Elle suppose une légitimité et des compétences qui méritent souvent d'être renforcées spécifiquement. Pendant la durée du projet, cette

fonction est le plus souvent assurée par les porteurs de projets, en partenariat avec leurs partenaires locaux, avec comme objectif que cette coordination des différents services soit ensuite intégralement assumée par les autorités locales compétentes.

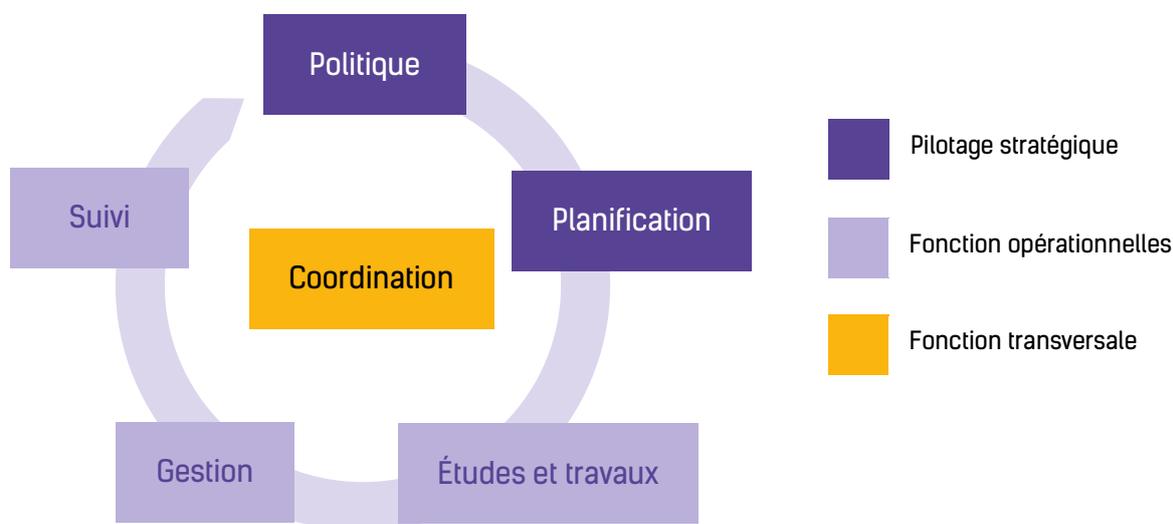


Figure 2 : Répartition des rôles entre parties prenantes

Une attention particulière devra être accordée à l'exercice des fonctions de pilotage stratégique, c'est-à-dire à la répartition des rôles entre les différentes instances concernées par les services, et aux processus permettant la prise de décisions pertinentes et leur mise en application. Classiquement, le pilotage des services essentiels nécessitera l'implication des autorités locales (une commune par exemple), des structures déconcentrées des différents Ministères référents (par exemple, les directions régionales chargées de l'eau, de l'énergie, de l'environnement), et des organisations issues de la société civile (par exemple, des associations d'usagers).

La durabilité des services essentiels est souvent liée à la capacité des autorités locales chargées de leur organisation d'assurer pleinement et durablement leurs responsabilités. Fréquemment, les services seront regroupés sous une même autorité (une commune, un district...). Un enjeu fort des projets multisectoriels sera donc de s'assurer que cette autorité locale dispose des moyens (matériels, humains et financiers) et des compétences nécessaires, ce qui pourra impliquer la mise en place d'activités de renforcement de

Quelques exemples d'articulation entre les services

Mutualiser les moyens de gestion des services : les ressources financières des différents services peuvent par exemple financer le poste d'un agent communal chargé des services techniques au sein de l'autorité locale chargée de la gestion ou du suivi des différents services.

Trouver un équilibre financier sur l'ensemble des services : il est plus facile de collecter des redevances sur certains services essentiels que sur d'autres. Par exemple, la volonté à payer pour un accès à l'eau ou à l'énergie sera plus importante que pour un accès à un service d'assainissement ou de collecte des déchets. Une approche globale de la tarification des services peut permettre d'éviter que certains services se retrouvent déficitaires en instaurant un système de financement croisé (ex : le service de l'eau cofinance le service d'assainissement).

capacités (formation, acquisition de matériels, ...), lors de la mise en œuvre du projet ou même constituer une composante à part entière du projet.

L'exploitation des services (maintenance des équipements, relations avec les usagers, gestion des services...) peut être confiée par l'autorité responsable des services à un ou des opérateurs externes. Ces opérateurs peuvent être des entreprises (privées ou sociales), des associations ou des groupements issus des communautés desservies.

La planification du projet

Le pilotage du projet et la mobilisation de partenaires

Étant donnée la diversité des actions à mener et le grand nombre d'acteurs amenés à intervenir dans un projet multisectoriel, le dispositif de pilotage du projet doit être soigneusement défini. Il s'agit de :

- Lister quels sont les acteurs qui participent à la mise en œuvre du projet ;
- Etablir clairement quels sont les rôles de chacun ;
- Définir les processus de prise de décision ;
- Mettre en place un système de suivi du projet (indicateurs d'avancement, de résultats, de contexte...) qui appuiera la prise de décision.

Le dispositif de pilotage du projet doit idéalement préfigurer la gouvernance future des services, ce qui implique notamment de donner un rôle clef à l'autorité locale organisatrice des services dès la phase de mise en œuvre du projet. La stratégie de retrait des acteurs spécifiques au projet (porteur de projet en France et appuis divers) doit en outre être soigneusement réfléchie de façon à ne pas compromettre le bon fonctionnement des services au terme du projet.

Les projets multisectoriels nécessitent souvent de mobiliser un grand nombre de partenaires techniques car il peut être difficile de trouver un acteur disposant à lui seul de l'expertise nécessaire dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie et des déchets. Par conséquent, lors de la planification du projet il est nécessaire de s'assurer que le dispositif de pilotage du projet aura les capacités à assurer la coordination d'un grand nombre d'acteurs qui feront face à des enjeux techniques variés.

La mobilisation de financements

Les projets multisectoriels combinent souvent un nombre important de financements variés pour couvrir le budget du projet. Que les fonds soient d'origine publique ou privée, la mobilisation des bailleurs et l'articulation entre eux implique que le porteur de projet y consacre du temps, aussi bien à l'étape de la recherche de financement que pendant la mise en œuvre du projet via le reporting régulier et spécifique à chaque financeur. Les format de dossier, les thématiques pouvant être financées, comme les calendriers étant propre à chaque bailleur, cela peut complexifier la gestion au niveau de la coordination du projet si ces démarches ne sont pas anticipées et connues en amont.

Les projets multisectoriels peuvent bénéficier des opportunités de financement spécifiques qui existent sur les volets eau, assainissement, énergie et déchets, via les dispositifs découlant des lois sur les « 1% solidaires ».

À noter

Les porteurs de projets multisectoriels vont pouvoir solliciter des cofinancements auprès de différents guichets de financements sectoriels issus des 1% solidaires. Cela peut introduire de la difficulté dans le montage et la gestion de cofinancements multiples, auprès de bailleurs qui pourront avoir des exigences différentes, mais les cofinancements de type 1% peuvent aussi faciliter l'obtention de cofinancements plus « classiques » (notamment auprès de l'AFD et du MEAE).

Les temporalités de versement des différentes tranches de financement des bailleurs peuvent potentiellement varier fortement. Cela peut impacter les besoins en trésorerie du porteur de projet, élément qui doit également être anticipé en amont.

Les dispositifs 1% solidaires

NB : [la partie 3](#) détaille les lois sur les 1% solidaires et leurs modalités d'application par les collectivités territoriales.

Les collectivités et leurs groupements compétents sur les secteurs eau, assainissement, énergie ou déchets ont la possibilité d'appliquer les lois sur les 1% solidaires, c'est-à-dire de consacrer jusqu'à 1% des ressources affectées aux services eau, assainissement, énergie et déchets à des actions de solidarité internationale menées sur les mêmes domaines.

Depuis les dernières lois sur l'organisation territoriale française, les collectivités compétentes sur les secteurs eau, assainissement, énergie ou déchets sont, à de rares exceptions, des EPCI ou des syndicats à compétences uniques ou mixtes, à qui les communes ont délégué les compétences. Il peut s'agir :

- d'EPCI à fiscalité propre : les communautés de communes, les communautés d'agglomération les communautés urbaines ou les métropoles ;
- d'EPCI sans fiscalité propre et de syndicats mixtes (c'est-à-dire qui n'ont pas la possibilité de lever un impôt local) : les syndicats qui peuvent exercer une ou plusieurs compétences déléguées.

Les EPCI et syndicats mixtes compétents peuvent financer ponctuellement un projet ou créer des dispositifs de financement récurrent de projets sectoriels (ex : « Fonds Eau », « Fonds Energie », etc.), qui sont très souvent alimentés via les dispositifs 1%.

Enfin, la loi sur le 1% Eau et Assainissement concerne aussi les Agences de l'Eau, qui sont devenues des partenaires financiers majeurs de l'aide au développement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les porteurs de projets multisectoriels incluant un volet eau et assainissement peuvent ainsi solliciter l'Agence de l'Eau correspondant à leur bassin hydrographique. Le pS-Eau entretient des relations étroites avec les Agences de l'Eau et est en mesure de faciliter les demandes d'aides financières.

Les dispositifs de financement classiques (liste non exhaustive)

• L'Agence française de développement (AFD)

L'AFD publie annuellement deux appels à manifestation d'intention visant à présélectionner des projets portés par des OSC françaises et des OSC basées dans les pays partenaires. Les projets portant sur l'eau, l'assainissement, l'énergie et/ou les déchets sont éligibles.

Les collectivités territoriales françaises peuvent quant à elles solliciter la Facilité de financement des collectivités territoriales (Ficol) de l'AFD, qui finance des projets de coopération internationale entre

collectivités et contribuent à la réalisation des ODD.

- **Le Ministère des affaires étrangères et de l'Europe (MEAE)**

La Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile (DCT-CIV) apporte son soutien aux projets menés par les collectivités territoriales dans le cadre d'appels à projets annuels et triennaux.

Ces appels à projets peuvent être généralistes, géographiques ou thématiques (eau, climat, jeunesse) ou lancés conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

- **Les collectivités territoriales et les appels à projets territoriaux**

Les collectivités territoriales ont la possibilité de cofinancer les projets de solidarité internationale multithématique sur leur « budget général », c'est-à-dire dans le cadre des lois générales encadrant l'action extérieure des collectivités territoriales ([voir la partie spécifique dédiée à cette question : partie 3](#)).

De nombreuses mairies s'engagent également et font vivre des coopérations décentralisées alors même qu'elles ne peuvent plus mobiliser les 1% solidaires. Leur budget général est désormais leur moyen d'action financier. Nombreuses sont celles qui s'associent également à un groupement d'acteurs dans le portage d'un projet et/ou qui apportent une contribution financière et/ou en expertise technique.

Certaines collectivités territoriales, généralement des régions ou des départements, ouvrent des appels à projet généralistes, et parfois thématiques.

Les RRMA et réseaux thématiques correspondant assurent une veille sur ces appels à projets territoriaux et sont en mesure d'orienter précisément les porteurs de projets concernés.

- **Les fondations et fonds d'entreprises**

Les projets multisectoriels peuvent être proposés à certaines fondations ou à des fonds d'entreprise spécialisés sur un ou plusieurs secteurs, ou même généralistes. On observe que de nos jours une grande partie des projets multisectoriels sont financés par des fondations. À titre d'exemple :

- Pour l'énergie : Synergies Renouvelables (fonds d'entreprise), Wat for Change (fonds d'entreprise), Fondation EDF, Fondation Nexans, Fondation Schneider Electric...
- Pour l'eau et l'assainissement : Fondation Suez, Fondation Veolia, Fondation Artelia...
- Pour la gestion des déchets : 1% for the Planet, Fondation Setec...
- Généralistes : AIMF (Association Internationale des Maires Francophones), Fondation Rothschild, Fondation ISSA, Fondation Lord Michelham of Hellingy...

- **L'Agence des Micro-projets**

L'Agence des Micro-projets est un programme de l'ONG la Guilde en partenariat avec l'AFD, qui permet de soutenir des microprojets portés par des associations françaises de solidarité internationale (subventions de 3 000 à 20 000 €, jusqu'à 50% du budget du projet).

- **L'Union européenne (UE)**

L'Union Européenne publie régulièrement des appels à projets de coopération internationale portés par des OSC et des collectivités locales. Les fonds mobilisables auprès de l'UE sont potentiellement importants mais leur obtention et leur gestion nécessite une certaine expérience.

- **D'autres dispositifs et sources de financements**

Les projets multisectoriels peuvent aussi être cofinancés par des dispositifs spécifiques tels que le dispositif PRA/OSIM du FORIM pour les projets portés par des organisation de solidarité issues de la

migration, ou le FFEM (Fonds français pour l'environnement mondial), l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) etc. De plus, certaines associations/ONG de taille conséquente peuvent aussi contribuer financièrement ou via une expertise technique.

La mise en œuvre du projet

La réalisation des activités

Le fait d'intervenir sur différents secteurs génère un nombre important d'activités à réaliser. Cependant, certaines activités peuvent être mutualisées entre les différents secteurs, notamment les activités de sensibilisation des populations, les activités de renforcement de capacités des acteurs locaux, les activités de communication et de redevabilité sur le projet. Suivant les projets, cela peut aussi impacter la phase de travaux lors de la construction des infrastructures.

Dans les projets multisectoriels, les activités de renforcement de capacités et d'appui institutionnel auront une grande importance car elles renvoient aux enjeux de bonne gouvernance et de durabilité des services. L'efficacité de leur mise en œuvre devra donc être particulièrement suivie (suivi de la réalisation des formations, évaluation des acquis, suivi des évolutions institutionnelles nécessaires...).

La réalisation des activités techniques (réalisation des infrastructures, achats de matériels etc.) nécessitera de pouvoir mobiliser localement des entreprises et des fournisseurs de qualité et de s'appuyer sur un maître d'œuvre disposant des compétences nécessaires à la réalisation de travaux de qualité et comprenant la vision globale déployée sur plusieurs types d'infrastructures.

Le pilotage de projet

Le pilotage d'un projet consiste à :

- Assurer la coordination des activités et des intervenants ;
- Assurer le suivi de l'avancement des activités, des résultats, de la consommation budgétaire, et d'autres indicateurs relatifs au projet et à son contexte ;
- Communiquer sur le projet et rendre compte à la gouvernance des services et aux partenaires financiers ;
- Prendre des décisions modificatives lorsque nécessaire.

Le pilotage d'un projet multisectoriel est souvent complexe étant donné :

- La multiplicité de prestataires intervenant sur le projet, répartis dans différents domaines d'expertise ;
- La multiplicité d'acteurs composant la gouvernance locale, incluant des autorités sectorielles soumises à des réglementations qui leur sont propres ;
- La multiplicité de partenaires financiers, qui peuvent avoir des exigences différentes et qui ne communiquent pas toujours entre eux ;
- La temporalité de ces projets (déploiement simultané ou successif des services ou déploiement après une phase pilote), bien souvent plus longue que pour des projets sectoriels.

À noter

Il est primordial que le pilotage du projet soit assuré par une structure expérimentée ou que le projet soit dimensionné en fonction de la capacité du porteur de projet, et que ce pilotage soit réalisé sur place. Les porteurs de projet en France doivent donc s'assurer de disposer d'un partenaire solide dans les pays à faibles revenus, ou bien, à défaut, d'être en capacité d'assurer le pilotage du projet via du personnel expatrié ou une équipe de salariés locaux basés à proximité du lieu de déploiement des activités.

En parallèle, l'appropriation des services par les autorités et acteurs locaux est une condition de leur pérennité, bien souvent conditionnée à leur implication dès la phase de diagnostic initial.

L'évaluation et la capitalisation

L'étape d'évaluation post-projet permet d'une part de répondre au devoir de redevabilité vis-à-vis des partenaires financiers, mais surtout, elle permet d'autre part de tirer des enseignements du projet, qui seront utiles à la réalisation de projet futurs et à la gestion durables des services essentiels mis en place par le projet.

Pour les projets multisectoriels, l'étape d'évaluation et de capitalisation est d'autant plus importante à mener qu'il existe peu d'expérience partagée sur l'approche intégrée des services essentiels.

Un devoir de redevabilité et de communication sur le projet

Les réseaux d'accompagnement peuvent appuyer les porteurs de projets dans la communication et la valorisation de leurs actions réalisées et résultats obtenus via :

- Un partage de l'information post-projet au sein de leurs réseaux d'information (base de données, site web, réseaux sociaux...);
- Un partage avec les financeurs via un reporting ou des communications plus informelles ;
- Un partage d'expérience lors de rencontres thématiques.

Évaluer, capitaliser pour tirer des enseignements

Les réseaux d'accompagnement peuvent appuyer les porteurs de projets dans la rédaction de cahier des charges d'évaluations ou de capitalisations, de façon à les orienter vers des questions évaluatives pertinentes et vers des formes de restitution collective qui permettent une réflexion et une appropriation des résultats des évaluations.

Les réseaux peuvent par la suite contribuer à la diffusion des documents d'évaluation ou de capitalisation au sein du milieu de la solidarité internationale.

Partie 3 – Accompagner les collectivités territoriales dans l'application des 1% solidaires

En complément de la partie dédiée à la mobilisation des financements (cf. Partie 2), un focus est réalisé ici sur les 1% solidaires et les besoins en accompagnements spécifiques pour les collectivités territoriales concernées.

Mobiliser les collectivités sur les 1% solidaires

Les collectivités territoriales françaises et leurs groupements ont un intérêt particulier à s'engager sur des projets multisectoriels, peuvent adopter différents positionnements, via différentes modalités de financement.

Des compétences à partager

En France, les compétences d'organisation des services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets, ainsi que certaines compétences du domaine de l'énergie (planification, production, distribution...) relèvent des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Ainsi, les collectivités françaises disposent d'une expérience et d'une expertise, sur les plans technique et politique, dans l'organisation et la gestion de services essentiels qu'elles peuvent partager avec leurs homologues des pays à faibles revenus.

Les dispositifs 1% solidaires

Cette implication en solidarité internationale des collectivités compétentes est notamment encouragée par des dispositifs juridiques particuliers qui leur permettent d'affecter jusqu'à 1% des ressources de leurs services d'eau, d'assainissement, de gestion des déchets et d'énergie sur des actions de solidarité internationale dans les mêmes domaines.

Ces dispositifs leur permettent ainsi d'affecter des ressources financières et/ou de l'expertise (mobilisation des agents des services) sur des actions à l'international.

Les critères d'accès à ces fonds sectoriels varient d'un dispositif à l'autre (éligibilité des demandeurs, éligibilité des projets, critères géographiques, etc.). Les réseaux sectoriels assurent une veille sur ces dispositifs et sont en mesure d'orienter pertinemment les porteurs de projets.

Les dispositifs 1% ont engendré la constitution de nombreux « fonds de soutien » sectoriels à des projets de solidarité, qui ont eux-mêmes fortement encouragé les acteurs de solidarité à proposer des projets de développement des services essentiels (notamment sur l'eau et l'assainissement). Il est à noter que les dispositifs multisectoriels combinant l'application des différents 1% solidaires tendent à se développer depuis quelques années (tels que le dispositif SOLIDAE de la Ville de Paris, le Fonds sur les quatre 1% de la Métropole de Bordeaux).

Cette nouvelle tendance, qui va vers un regroupement des fonds sectoriels, permet la constitution d'enveloppes qui peuvent cofinancer des projets de développement des services essentiels selon une approche multisectorielle.

Une approche territoriale multisectorielle en réflexion

Par ailleurs, les dernières lois françaises relatives à l'organisation territoriale (lois NOTRe et MAPTAM) tendent à ce que l'exercice des compétences sur l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et l'énergie soient regroupées au sein de structures uniques (des syndicats intercommunaux à vocation multiples ou des syndicats mixtes⁵). Ainsi, la mise en place de ces structures pousse à une réflexion sur les approches multisectorielles du territoire en France qui peut être partagée ou être alimentée par des projets de solidarité internationale multisectoriels.

Le rôle des réseaux d'accompagnement pour encourager la mobilisation des collectivités

Les réseaux d'accompagnement œuvrent à la mobilisation des collectivités sur l'action internationale en faveur des services essentiels via :

- La diffusion auprès des élus d'arguments politiques pour engager leurs collectivités sur la solidarité internationale (diffusion d'argumentaires généraux ou spécifiques sur les services essentiels eau, assainissement, énergie et déchets)
- La diffusion d'informations pratiques sur les possibilités d'intervention des collectivités sur les services essentiels, notamment en application des lois sur les 1% solidaires.

Conseiller sur les modalités d'application des 1% solidaires

L'un des premiers rôles des réseaux d'accompagnement est de diffuser de l'information sur les financements disponibles, dont les dispositifs 1% solidaires, et de conseiller les collectivités territoriales sur les possibilités qu'ils leur donnent.

Quelques argumentaires réalisés par les réseaux d'accompagnement :

- Sur les 1% Eau-Assainissement, Energie et Déchets : « Collectivités locales, engagez-vous pour un accès universel aux services essentiels ! », pS-Eau, CICLE, Amorce, 2019, la plaquette « Panorama des engagements financiers 2021 sur les services essentiels » et la courte vidéo « Mobilisation des collectivités pour les services essentiels via les 1% solidaires » 2024, réalisés dans le cadre du présent programme
- Sur l'AECT en général : « Collectivités territoriales et coopération internationale, pourquoi et comment s'engager ? », RRMA Centraider
- Sur le 1% Eau : « L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement », pS-Eau, 2022 et une Plaquette de sensibilisation au 1% solidaire pour l'eau, pS-Eau, 2017
- Sur le 1% déchets : « Collectivités locales, agissez pour améliorer la gestion des déchets dans le monde ! », AMORCE, 2015

⁵ Les syndicats mixtes sont des établissements publics de coopération locale qui peuvent regrouper à la fois des communes et d'autres niveau de collectivités (ex : un département ou un EPCI)

Le cadre juridique de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales et des dispositifs 1% solidaires

Le cadre juridique d'intervention des collectivités territoriales françaises à l'international est défini par un ensemble de textes juridiques.

Historique des lois relatives à l'AECT et aux 1% solidaires

1992 : la loi relative à l'administration territoriale de la République reconnaît le droit aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements de « conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France ».

2005 : la loi « **Oudin Santini** » établit dans son article L1115-1-1 que « les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ». Elle précise également dans l'article suivant que « l'agence [de bassin] peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % de ses ressources ».

2006 : « **l'amendement Pintat** » étend ce dispositif aux « services publics de distribution d'électricité et de gaz »

2007 : une circulaire précise le contour de la loi Oudin-Santini et ses modalités d'application.

2007 : la loi relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements (dite loi Thiollière, Article L1115-1 du CGCT) conforte et élargit ce droit en faisant de l'action internationale une compétence à part entière des collectivités territoriales.

2014 : La loi n° 2014-773 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, reprenant la rédaction de la loi « Oudin Santini » établit que « les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages au sens de l'article L. 2224-13 ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères peuvent mener, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services et dans le cadre de l'article L. 1115-1, des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages. » (Art. L. 1115-2.)

2015 : Loi NOTRe sur la réorganisation des compétences entre les collectivités territoriales. Des compétences historiquement portées par les communes sont reportées vers les régions et les intercommunalités.

2021 : Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSIM) et création du 1% mobilité et transport.

Les avantages des dispositifs 1% Solidaires

Depuis 1992, les collectivités territoriales à fiscalité propre avaient la possibilité de soutenir des projets de solidarité internationale sur leur budget général. En revanche, les collectivités ne disposant que d'un budget annexe, et donc sans fiscalité propre (syndicats d'eau, syndicats de collecte des ordures ménagères, syndicats d'énergie...), ne pouvaient pas intervenir à l'international.

Avec les dispositifs 1% solidaires, ces acteurs sans fiscalité propre mais disposant de budgets alimentés par les recettes des services pour lesquels ils sont compétents, peuvent désormais affecter jusqu'à 1% de leurs ressources à des projets de solidarité internationale.

Par ailleurs, les dispositifs 1% solidaires ouvrent une nouvelle possibilité de financement pour ces EPCI à fiscalité propre. En effet, les dispositifs 1% solidaires sont des outils sectoriels spécifiques qui permettent de financer l'action internationale sur les budgets annexes des services concernés, ce qui, selon la situation, permet d'éviter ou du moins de limiter le recours au budget général, généralement soumis à des contraintes plus importantes.

Il est à noter qu'outre l'affectation budgétaire à des projets, les dispositifs 1% permettent aussi de mobiliser les agents des services concernés sur l'action internationale.

Enfin, la loi NOTRe, en réorganisant les compétences entre collectivités, prive maintenant la plupart des communes de la possibilité de mobiliser les dispositifs 1%, elles peuvent néanmoins continuer leur implication via leur budget général.

Les modalités d'application des dispositifs 1% solidaires

Quelles collectivités sont concernées ?

Depuis les dernières lois sur l'organisation territoriale française, les collectivités compétentes sur les secteurs eau, assainissement, énergie ou déchets sont, à de rares exceptions, des EPCI à qui les communes ont délégué les compétences. Il peut s'agir :

- d'EPCI à fiscalité propre : les communautés de communes, les communautés d'agglomération les communautés urbaines ou les métropoles ;
- d'EPCI sans fiscalité propre (c'est-à-dire qui n'ont pas la possibilité de lever un impôt local) : les syndicats qui peuvent exercer une ou plusieurs compétences déléguées.

Quels rôles peuvent jouer les collectivités en application des dispositifs 1% solidaires ?

Les collectivités et leurs groupements peuvent jouer, séparément ou simultanément, plusieurs rôles dans les projets relatifs aux 1% :

- Financement ponctuel : il s'agit d'apporter un soutien financier à un projet de façon ponctuelle.
- Financement récurrent : il s'agit de créer un dispositif de financement de projets sélectionnés selon des critères définis, lors d'un « appel à projets » ponctuel ou au fil de l'eau. On parle souvent de Fonds sectoriels ou multisectoriels.
- Apport expertise : il s'agit de mobiliser des agents ou élus ou de la collectivité qui vont partager leur expérience sur les services essentiels ou leur savoir-faire avec les acteurs du projet ou ses bénéficiaires, sur le terrain ou à distance.
- Partenariat entre collectivités : il s'agit de nouer une relation partenariale entre la collectivité française et une autorité locale homologue (on parle de « coopération décentralisée »), qui s'inscrit généralement dans la durée et permet un partage d'expérience dans les deux sens.

Quels projets sont éligibles aux financements des 1% solidaires ?

Les textes de loi précisent les caractéristiques des actions qui peuvent être financées par les dispositifs 1% solidaires.

Le tableau en annexe 6 donne des indications sur les critères d'éligibilité. Il convient de rappeler que les collectivités sont toutefois libres de fixer elles-mêmes des critères plus contraignants lorsqu'elles déclinent les dispositifs en appels à projets.

> [Voir Annexe 6 : Quels sont les projets éligibles aux 1% ?](#)

Comment calculer le montant maximal mobilisable au sein de la collectivité concernée ?

Le calcul de l'assiette de référence pour appliquer le 1% n'est pas toujours aisé et nécessite des connaissances en matière de fiscalité des services essentiels en France. Ce calcul sera spécifique pour chaque secteur (hormis pour les secteurs eau et assainissement qui sont considérés comme un secteur unique par la loi Oudin Santini).

Le tableau en annexe donne des indications sur les modalités de calcul selon les secteurs. Il est conseillé de se rapprocher du réseau sectoriel compétent sur le secteur en cas de question précise dont la réponse n'est pas évidente.

> [Voir Annexe 7 : Comment calculer le montant disponible au titre des 1% ?](#)

Accompagner la création de Fonds multisectoriels

- Peu de collectivités se sont aujourd'hui lancées sur la mise en place de fonds multisectoriels, néanmoins de nombreux fonds sectoriels existent, majoritairement des fonds en lien avec les thématiques de l'eau et de l'assainissement. Qu'ils soient sectoriels ou multisectoriels, ces fonds sont un réel levier de financement des projets multisectoriels.
- Les réseaux d'accompagnement et particulièrement le pS-Eau sont régulièrement sollicités par des collectivités sur le montage de tels dispositifs de financement. Les réseaux ayant une expérience avérée en la matière peuvent donc appuyer cette démarche en proposant un accompagnement sur mesure.
- Voici quelques éléments clefs de base permettant de préparer le montage d'un fonds et de guider une collectivité dans ses réflexions avant un accompagnement plus poussé :
 - Déterminer l'enveloppe financière du fonds au niveau de la collectivité (calcul des 1% théoriques mobilisables avant arbitrage politique) ;
 - Analyser les cofinancements possibles (Agences de l'Eau, autres collectivités, délégataires...) ;
 - Proposer une gouvernance du fonds et des instances de pilotage (généralement avec un niveau politique pour les prises de décision et un niveau technique pour l'étape d'instruction) ;
 - Déterminer les critères d'éligibilité objectifs des demandeurs et des projets (éligibilité du projet : géographie, bénéficiaires, thématiques, durée, critères qualité du projet...) ;
 - Déterminer les modalités de financement des projets (% du budget total, coûts éligibles, fourchette de subventions...) ;
 - Anticiper l'élaboration d'outils d'instruction, de suivi et d'évaluation du fonds et des projets (formulaires type des projets à déposer, grilles d'analyse des projets, fiches de suivi et de synthèse des projets à présenter aux instances, modèles de comptes rendus à rédiger par les porteurs de projets, cahiers des charges pour les évaluations terrain...) et le relationnel avec les porteurs de projets ;

- Produire des outils de communication explicitant le fonctionnement et les procédures du fonds (règlement, conventions de financement, plaquette informative...);
- Étudier la possibilité de mobiliser et de former des RH internes à la collectivité pour le pilotage et l'animation du fonds.

Il est à noter qu'une telle démarche se construit sur la durée et nécessite un appui personnalisé plus poussé qu'un accompagnement classique.

Conclusion

Si les projets multisectoriels répondent à une demande des acteurs en charge de la gestion des services essentiels des pays à faible revenus, leur complexité explique en partie le faible nombre d'acteurs français en déployant, en comparaison des projets sectoriels. Ce manuel vise donc à encourager les porteurs de projets à ce lancer dans ce type de dynamique, grâce un appui de qualité des réseaux d'accompagnement pouvant être impliqués. Les avantages et limites de l'approche multisectorielle doivent être connus et partagés aux porteurs de projets, leur permettant de s'engager en étant outillés et informés au mieux. Une bonne articulation du travail entre les réseaux étant une clef de réussite au lancement de telles initiatives.

Des outils spécifiques, comme des financements dédiés existent, bien que parfois méconnus. Informer les porteurs de projets sectoriels des opportunités multisectorielles via ces différents éléments, en aiguisant leur intérêt et démontrant la faisabilité de telles actions, permet à terme d'impacter plus rapidement et durablement la qualité de vie des populations bénéficiaires des projets d'accès aux services essentiels.

Bibliographie

Différents outils sur lesquels les réseaux peuvent s'appuyer dans l'accompagnement des porteurs de projets multisectoriels :

Concernant l'énergie

- Capitalisation sur les mini-réseaux électriques (outils pratique Miro) : [Enseignement du projet Minigrids](#) (GERES, Gret, Sagemcom, IED, Nanoé, FONDEM)
- Capitalisation sur des projets d'accès à l'énergie : [recueil d'expériences et de bonnes pratiques sur des projets d'accès à l'énergie](#) (ADEME, SER)
- [Méthode « Paméla » de valorisation des usages productifs de l'électricité en Afrique subsaharienne](#)
- [Note de réflexion sur le calcul du nombre de bénéficiaires et la mesure de la qualité des projets d'accès à l'énergie](#) (CICLE)

Concernant la gestion des déchets

La liste suivante est issue des outils créés dans le cadre du programme PAGEDS (Promouvoir des actions pour la gestion des déchets au sud), en partenariat avec les réseaux Centraider et Résacoop et les ONG GEVALOR, CEFREPADE, le GRET et l'institut universitaire CIEDEL, entre 2017 et 2020.

- [Capitalisation "Argumentaire pour le 1% Déchet"](#)
- [Fiche technique "Coopérer dans le domaine des déchets? Idées reçues à déconstruire pour s'en sortir"](#)
- [Tableau des co-financements](#)
- [La plaquette d'information 1% déchets](#)
- [AMP 01 Rédiger une demande de subvention](#)
- [AMP 04 Monter une AGR](#)
- [AMP 06 Faire un diagnostic d'un micro projet](#)

De nombreux autres outils sont disponible dans la [boîte à outils déchets](#) hébergée sur le site d'AMORCE.

Concernant l'eau et l'assainissement

- Méthodologie de conception de projets sur l'eau potable : [Développer les services d'eau potable, 18 questions pour agir](#) (pS-Eau)
- Méthodologie de conception de projets sur l'assainissement : [Développer les services d'assainissement, 16 questions pour agir](#) (pS-Eau)
- Recueil d'informations pour mobiliser et accompagner les collectivités territoriales : [Guide de l'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement](#) (pS-Eau)
- Méthodologie pour [renforcer la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement](#) (pS-Eau)

Concernant le multisectoriel ou une interrelation entre les services

- [Le pompage solaire, des repères pour l'action : Options techniques et retours d'expériences](#) (pS-Eau)
- [Capitalisation d'expérience autour de projets multisectoriels de solidarité internationale](#) – Tome 1 et 2 (2024, Programme d'accès aux services essentiels)
- La dimension genre dans les projets d'accès aux services essentiels : notions approche et outils. (2022, Programme d'accès aux services essentiels)
- [Les 1% solidaires pour l'accès aux services essentiels. Des leviers pour l'action extérieure des collectivités territoriales](#) – (2020 – pS-Eau, Cicle, AMORCE)

Les grandes étapes du processus SMC

□ Un travail d'enquête et d'exploration prospective :

1. Préparation avant l'atelier de lancement.
2. La réalisation du diagnostic concerté de la situation actuelle
3. La clarification des enjeux et l'exploration des différentes priorités stratégiques possibles pour l'avenir.

□ Un travail de mise en relation, de facilitation et d'accompagnement du processus de concertation entre les acteurs concernés. :

Lors de ces réunions, le rôle du consultant sera exclusivement centré sur les tâches suivantes :

- Introduire la discussion sur le thème annoncé ;
- Canaliser les débats dans le sens de la poursuite de l'objectif visé ;
- Enregistrer les solutions retenues de manière consensuelle.



Annexes

Annexe 1 : Les ODD concernés par les projets multisectoriels.



Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Source : [UN.org](https://www.un.org)

Les cibles :

6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

6.4 : D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

6.5 : D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière

6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.a : D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement



Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Source : [UN.org](https://www.un.org)

Les cibles :

7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

7.b : D'ici à 2030, développer les infrastructures et améliorer les technologies afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent



Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Source : [UN.org](https://www.un.org)

Les cibles :

11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b : D'ici 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c : Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux



Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Source : [UN.org](https://www.un.org)

Les cibles :

12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

12.3 : D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 : D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

12.c : Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicioseux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées

Annexe 2 : Rôles potentiels des structures sollicitant un accompagnement dans les projets

Type d'acteur	Financier	Apport ponctuel d'expertise	Contributeur projet	Porteur du projet
OSC Nord	Les financements portés en propre par les OSC sont limités. Les OSC ont besoin de mobiliser des fonds propres pour collecter des fonds complémentaires	Participe à l'une des phases du projet (ex : participation à la réalisation du diagnostic technique)	Est chargée de porter l'un des chantiers du projet (ex : intermédiation sociale avec les habitants tout au long du projet)	Porte le projet, seule ou avec une collectivité française et en lien avec son partenaire au Sud (collectivité, groupe d'habitants, ...), en gérant le projet ou en tant qu'opérateur
OSC Sud	Les financements portés en propre par les OSC sont limités. Les OSC ont besoin de mobiliser des fonds propres pour collecter des fonds complémentaires.	Participe à l'une des phases du projet (ex : participation à la réalisation des sensibilisations).	Est chargée de porter l'un des chantiers du projet (ex : intermédiation sociale avec les habitants tout au long du projet)	Peut être à l'origine du projet. Porte le projet en partenariat avec une OSC Nord et/ou une collectivité.
Collectivité Nord et ses groupements <i>(Communauté de communes, syndicats eau & assainissement, énergie, déchets...)</i>	Finance dans le cadre d'un fonds déchet / eau-assainissement / énergie, ou à travers un autre dispositif ou subvention	Participe à l'une des phases du projet (ex : apporte un regard critique sur la solution technique identifiée par les membres du partenariat Nord-Sud)	Est chargée de porter l'un des chantiers du projet (ex : relations avec les organismes publics du territoire tout au long du projet)	Porte le projet, seule ou avec une OSC du Nord et en lien avec son partenaire au Sud (collectivité, groupe d'habitants, ...), souvent dans le cadre d'une coopération décentralisée avec une collectivité du sud
Entreprises privées Nord	Finance une partie du projet à travers la stratégie RSE de l'entreprise	Participe à une mission de diagnostic / apporte une expertise technique	Est chargée de porter l'un des chantiers du projet (ex : la définition de la solution technique à retenir, opérateur)	Ponctuellement : porte le projet seule ou en lien avec d'autres partenaires (collectivités, OSC, ...).

Annexe 3 : Quels rôles pour les structures d'accompagnement des porteurs de projets ?

1- Diagnostic général du territoire et de l'accès aux services essentiels sur ce territoire

- Lors de cette étape, votre rôle consiste à **aider le porteur à approfondir son diagnostic à partir d'une méthodologie proposée** (comprendre les besoins, et appréhender les enjeux, les parties prenantes et leurs relations, l'écosystème, l'environnement, ...).

2- Conception du service et de la solution technique cible et planification du projet

- Votre rôle ici est de répondre aux éventuelles **questions d'ordre général** des porteurs de projet (méthodologie projets, questions techniques auxquelles vous savez répondre), ainsi que de les **orienter vers des spécialistes tiers**, le cas échéant (ex : pour répondre à des questions techniques pointues).
- Rechercher les financements.

3- Mise en œuvre du projet / infrastructures et déploiement des services

- Vous pourrez être sollicité pour participer aux réunions de suivi du projet (COFIL).
- Ce type de demande est moins fréquent que celles des étapes 1 et 2.

4- Suivi et évaluation de l'impact produit par les services

- Vous pouvez être sollicité pour partager des éléments de méthode pour l'évaluation de l'impact du projet, voire accompagner le porteur à évaluer l'impact du projet.
- Ce type de demande est moins fréquent que celles des étapes 1 et 2.

5- Valorisation, capitalisation du projet

- Communication et valorisation des activités menées dans le cadre du projet.
- Organisation du partage d'expérience entre les membres des réseaux.

Légende : niveaux de sollicitation des accompagnants par les porteurs de projet



Fort



Moyen



Variable

Annexe 4 : 4 étapes préalables à l'accompagnement d'un porteur de projets

Afin de proposer un accompagnement pertinent et adapté aux besoins des porteurs de projet, plusieurs étapes préalables sont à réaliser systématiquement.



Ces étapes vous permettront de :

- Préciser la demande du porteur de projet et l'aider à formuler son projet ;
- Identifier d'autres besoins auxquels le porteur de projet n'avait pas pensé initialement ;
- Proposer un accompagnement le plus pertinent et qualitatif possible.

Étape 1 : Comprendre qui est le porteur de projet et l'objet de sa demande

Objectif : Dresser le portrait du porteur de projet.

Grille de recueil d'informations proposée : informations générales

CONTACT	...
Nom et prénom du porteur de projet	...
Fonction dans la structure et dans le projet	...
Fonction dans la structure et dans le projet	...
STRUCTURE	...
Type et nom de la structure	...
Résumé des missions	...
Pays d'intervention	...
Secteurs d'intervention / compétences (eau, déchet, énergie)	...
OBJET DE LA DEMANDE	...
Demande	...

Modalités d'accompagnement proposées

Rendez-vous en présentiel, en visio ou par téléphone pour compléter la trame avec le porteur de projet (privilégier si possible au démarrage, de cibler plusieurs personnes afin de permettre une triangulation des informations collectées).

Grille de recueil d'informations proposée : les parties prenantes du projet et leur rôle

	Financier	Apport d'expertise ponctuel	Contributeur projet	Porteur de projet
OSC Nord/Sud	Oui / non et description	Oui / non et description	Oui / non et description	Oui / non et description
Collectivité Nord	Oui / non et description	Oui / non et description	Oui / non et description	Oui / non et description
Acteur privé Nord	Oui / non et description	Oui / non et description	Oui / non et description	Oui / non et description

Modalités d'accompagnement proposées

Rendez-vous en présentiel, en visio ou par téléphone pour compléter la trame avec le porteur de projet. A noter, cette grille est à compléter avec l'ensemble des parties prenantes du projet.

Étape 2 : Comprendre le projet, son cadre et ses objectifs

Objectif : comprendre le projet, son cadre et ses objectifs

Grille de recueil d'informations proposée : le projet

1. Titre du projet	...
2. Localisation du projet (pays, province, région, ville ou village) et typologie de territoire (urbain, rural, ...), nombre d'habitants	...
3. Date du début du projet	...
4. Date de fin cible du projet	...
5. Objectifs en termes d'accès aux services essentiels et résultats ciblés (qualitatifs et quantitatifs)	...
6. Description du projet : historique, éléments de diagnostic, demande/besoins locaux	...
7. Bénéficiaires du projets (directs, indirects, exclus)	...
8. Activités envisagées sur place pour atteindre ces objectifs	...
9. Budget du projet en euros	...
10. Partenaires internationaux et locaux identifiés	...
11. Le genre dans le projet : quelle représentation pour les femmes, comment sont-elles mobilisées, ... ?	...
12. La jeunesse dans le projet : quelle représentation pour les jeunes, comment sont-ils mobilisés, ... ?	...
13. ODD visés par le projet (si concerné)	...

Modalités d'accompagnement proposées

Rendez-vous en présentiel, en visio ou par téléphone pour compléter la trame avec le porteur de projet.

Vision du projet et changements attendus grâce au projet.

La vision du porteur de projet	...
Les objectifs recherchés à travers le projet	...
Les changements souhaités à travers le projet	...

Modalités d'accompagnement proposées

Rendez-vous en présentiel, en visio ou par téléphone pour compléter la trame avec le porteur de projet.

Étape 3 : Comprendre le niveau de maturité du porteur et du projet

Objectif : comprendre le niveau de maturité du porteur et du projet

Grille d'analyse du projet

ANALYSE DE LA QUALITE DU PROJET	Indicateurs
1. L'action répond-elle à la demande exprimée par les usager-ère-s ou les autorités en charge des services ?	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'une étude préalable de la demande des usager-ère-s en termes de services essentiels.• Mobilisation des usager-ère-s tout au long du diagnostic ?• Analyse des besoins avec les autorités locales ?
2. Les choix techniques de l'action sont-ils adaptés au contexte local et en accord avec les demandes des usager-ère-s ?	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'une étude de faisabilité de qualité incluant une comparaison de différentes solutions techniques.
3. L'action répond-elle à un besoin prioritaire, identifié et partagé par les usager-ère-s ?	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'une étude des besoins des groupes d'usager-ère-s en lien avec les services essentiels incluant une priorisation.• Niveau d'adéquation entre la réponse proposée, les capacités des structures et autorités en charge des services et les besoins des groupes d'usager-ère-s identifiés.• Mobilisation des usager-ère-s tout au long du diagnostic.
4. L'action aura-t-elle un impact sur le quotidien des usager-ère-s ?	<ul style="list-style-type: none">• Objectifs visés en termes d'impact sur la santé des usager-ère-s, les pratiques d'hygiène, l'environnement direct ...

5. L'action aura-t-elle un impact positif sur l'environnement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs visés en termes d'impact sur l'environnement.
6. Le service est-il socialement inclusif ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une tarification différenciée en fonction des revenus et socialement abordable pour tout le monde. • Accessibilité financière pour les plus vulnérables. • Accessibilité aux équipements pour les personnes à mobilité réduite.
7. Le service prend-il en compte les besoins spécifiques de tous les usager-ère-s (femmes, jeunes, personnes âgées, minorités ethniques...).	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins d'un groupe spécifique pris en compte et qualité de la réponse apportée.
8. L'organisation de la mise en œuvre du projet est-elle optimale ?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un pilotage clair du projet connu des acteurs. • Équilibre entre rôle du porteur local et de l'acteur français.
9. L'autorité locale concernée / compétente tient-elle un rôle central dans le projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'implication de l'autorité locale concernée / compétente

ANALYSE DE LA COHÉRENCE DU PROJET

10. Le service mis en place est-il cohérent avec les autres actions passées, en cours ou à venir ?	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différentes interventions EPAH sur le territoire par les porteurs de projet et l'autorité locale concernée/compétente
11. Le service mis en place est-il cohérent avec le contexte institutionnel ?	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des politiques nationales et implication des services de l'État

ANALYSE DE LA VIABILITÉ DU PROJET

12. Le service mis en place est-il financièrement viable ?	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de recouvrement des factures • Connaissance des coûts du service et couverture des coûts • Participation des usager-ère-s aux coûts d'investissement et de fonctionnement
13. Le service mis en place est-il techniquement viable ?	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité du service
14. L'appropriation du service par les usager-ère-s progresse-t-elle ?	<ul style="list-style-type: none"> • Réactivité des usager-ère-s en cas de problème
15. Le service est-il viable sur le plan de l'organisation de l'exploitation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités assumées par l'exploitant • Dispositif de suivi du service prévu

Modalités d'accompagnement proposées

Rendez-vous en présentiel, en visio ou par téléphone pour compléter la trame avec le porteur de projet.

Étape 4 : Comprendre les motivations et les compétences du porteur de projet

Objectif : comprendre les motivations du porteur de projet

Grille d'analyse proposée

AUTO-ÉVALUATION DES MOTIVATIONS DU PORTEUR DE PROJET

1. Quelles sont les motivations personnelles des membres de l'équipe projet / du porteur de projet ? ...
2. Quels sont les enjeux pour la ou les structures parties prenantes du projet (politiques, d'image, économique, savoir-faire, ...) ? ...
3. Quelles sont les raisons pour lesquelles ce projet fait sens pour les structures parties prenantes du projet ? ...

Modalités d'accompagnement proposées

Envoi des questions en amont au porteur de projet et échange sur la base de ses réponses.

Objectif : comprendre les compétences du porteur de projet

AUTO-ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU PORTEUR DANS LE CADRE DU PROJET

- 1. Montage de dossier de financement :** ...
Avez-vous une expérience similaire ? ...
Vous sentez-vous apte à mener cette action ? ...
- 2. Mobilisation des dispositifs 1% Solidaires :** ...
Avez-vous déjà mobilisé ces dispositifs ? ...
Vous sentez-vous apte à mener cette action ? ...
- 3. Mobilisation des élus :** ...
Avez-vous déjà mobilisé des élus dans le cadre d'un projet ? ...
Vous sentez-vous apte à mener cette action ? ...
- 4. Définition des objectifs, enjeux, phases et calendrier projet :** ...
Avez-vous une expérience similaire ? ...
Vous sentez-vous apte à mener cette action ? ...
- 5. Etablissement d'un budget :** ...
Avez-vous une expérience similaire ? ...
Vous sentez-vous apte à mener cette action ? ...

6. Répartition des rôles et responsabilités : ...

Avez-vous une expérience similaire ? ...

Vous sentez-vous apte à mener cette action ? ...

7. Suivi du déploiement du projet : ...

Avez-vous une expérience similaire ? ...

Vous sentez-vous apte à mener cette action ? ...

Autre : sur quelles autres dimensions avez-vous besoin d'être aidé ? ...

Modalités d'accompagnement proposées

Envoi des questions en amont au porteur de projet et échange sur la base de ses réponses.

Annexe 5 : Fiche de suivi qualitatif d'un projet

GRILLE QUALITATIVE DU PROJET

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
1- Posture du porteur de projet par rapport à l'action d'aide	Projet construit uniquement autour de dons/envoi matériel sans réflexion sur ces pratiques.	Projet de don/envoi argumenté avec d'autres solutions envisagées.	Projet répondant à une demande locale exprimée.	Logique d'autonomie des bénéficiaires sur le long-terme, stratégie de sortie, pérennisation.
2- Maturité du projet	Stade de l'idée, envie de s'engager.	Objectifs, lieu d'implantation, actions et résultats définis à minima.	Pré-projet rédigé intégrant les phases principales du montage de projet.	Cadre logique et planning étoffés.
3- Partenariat local	Travaille seul, sans relais sur place.	Lien avec un individu sans compétences pour prendre en charge le projet.	Travaille avec une structure informelle ayant quelques compétences.	Travaille avec un partenaire légitime, structuré et compétent sur la thématique projet.
4- Contexte local présenté (diagnostic)	Aucune information fournie.	Quelques éléments simples décrits.	Données quantitatives et qualitatives sur les politiques sectorielles nationales, l'environnement local, les acteurs en présence, etc. Sources variées.	La mission de terrain a permis de réaliser un diagnostic complet et pertinent. Solutions techniques conçues en fonction de ces résultats.
5- Implication des populations locales et des bénéficiaires	Participation des populations locales non envisagée.	Les acteurs locaux/bénéficiaires sont sollicités dans la construction du projet à minima.	Les bénéficiaires participent à l'élaboration du programme, s'impliquent matériellement et/ou financièrement.	Cellule mise sur pied en vue d'une totale prise en charge du projet par les bénéficiaires, une fois le projet finalisé (comité de gestion, cellule d'animation...).

6- Budget équilibré et cohérent	Aucun budget n'est présent.	Recettes et dépenses listées à minima. Aucune ressource propre.	Recettes et dépenses classées, budget équilibré et ressources propres injectées.	Budget très détaillé et justifié par des devis.
7- Prolongement de l'action	Projet ponctuel.	Des suites pourraient être envisagées mais ne sont pas évoquées.	Une fois les résultats atteints, il est envisagé de poursuivre par des actions plus poussées (renforcement des capacités...).	Le projet vise la réciprocité et intègre des éléments de réflexion pour maintenir les liens avec le partenaire dans la durée.
8- Évaluation	Aucun élément.	Évaluation évoquée à minima.	Formulation de critères/indicateurs sur les objectifs spécifiques à atteindre.	L'évaluation est intégrée dès le départ de manière précise et pertinente (critères et indicateurs objectivement vérifiables).
9- Vie associative en France, valorisation au retour	Initiative individuelle sans réflexion collective. Valorisation au retour non intégrée.	Organisation d'événements ponctuels (brochantes, conférences...).	La structure communique activement sur le projet mené à l'international par des moyens innovants (festival, montage film...), en lien avec ses bénévoles (ou agents, professeurs...).	Les actions d'ECSI viennent supplanter la démarche de « simple » communication. La structure a un rôle politique et vise à faire réfléchir ses concitoyens sur les rapports Nord-Sud.
10- Vie en réseau ici (multi-acteurs)	Travaille seule.	Travail ponctuel avec d'autres structures (via un RRMA ou autres).	Implication active dans la vie du tissu associatif du territoire en France et/ou avec d'autres associations (type réseaux multi-acteurs).	Implication dans les politiques locales, réflexion sur un véritable projet de territoire, développement de réseaux au-delà de la région.

Nom de l'organisation et de l'interlocuteur :

Chronologie des échanges (du + récent au + ancien)

Date :

Objet :

Travail à mener par l'acteur :

Appui du réseau d'accompagnement (documents à envoyer/à produire, contacts à fournir...) :

Date :

Objet :

Travail à mener par l'acteur :

Appui du réseau d'accompagnement (documents à envoyer/à produire, contacts à fournir...) :

Date :

Objet :

Travail à mener par l'acteur :

Appui du réseau d'accompagnement (documents à envoyer/à produire, contacts à fournir...) :

Date :

Objet :

Travail à mener par l'acteur :

Appui du réseau d'accompagnement (documents à envoyer/à produire, contacts à fournir...) :

Date :

Objet :

Travail à mener par l'acteur :

Appui du réseau d'accompagnement (documents à envoyer/à produire, contacts à fournir...) :

Source : RRMA Centraider

Annexe 6 : Quels sont les projets éligibles aux 1% ?

Eau et assainissement	Énergie	Gestion des déchets
<p>Actions d'urgence, de solidarité ou de coopération internationale visant à favoriser l'accès des populations à l'eau potable et aux services d'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures ; - Mesures d'accompagnement : formation, sensibilisation, etc. ; - Assistance à la gestion locale du service ; - Actions relatives à la protection de la ressource en eau, en lien avec les métiers de base des agences de l'eau ; - Actions de sensibilisation et de formation des futurs usager-ère-s à l'utilisation du service. <p>Attention, certaines actions ne sont pas visées par le dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmes concernant les usages agricoles, pastoraux ou industriels de l'eau, ou encore le drainage, ne peuvent être conduits dans ce cadre, sauf s'ils présentent un caractère connexe et marginal par rapport à des opérations relatives à l'eau potable ou à l'assainissement. - Assainissement des eaux pluviales (sauf si c'est une dimension minoritaire du projet). 	<p>Actions d'urgence, de solidarité ou de coopération visant à favoriser l'accès des populations à l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipements (réseaux électriques, panneaux photovoltaïques, ...) ; - Participation à un apport en personnel ; - Actions de sensibilisation et de formation des futurs usager-ère-s à l'utilisation du service. <p>Attention : Le 1% énergie ne permet de financer que des projets de distribution de publique d'énergie et de gaz. Certaines actions ne sont pas visées par le dispositif, alors qu'elles pourraient être considérées comme essentielles pour le bien être des usager-ère-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets concernant les usages autour de la cuisson, notamment. 	<p>Actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement d'équipement de collecte ; - Tri ; - Valorisation ; - Traitement des déchets. <p>Attention : le 1% déchets ne porte que sur les déchets ménagers. D'autres types de déchets (industriels, médicaux, etc.) ne rentrent pas dans le périmètre finançable par ce dispositif, même si leur gestion peut être considérée comme essentielle au bien être des usager-ère-s.</p>

> **À noter :** si une partie du projet porte sur un domaine non financé par l'un des 1%, le projet pourra néanmoins mobiliser le 1% concerné sur le reste de son périmètre. Par exemple, un projet portant sur la mise en place d'infrastructures d'assainissement et comportant une composante en lien avec l'agriculture pourra être financé sur la partie concernant les infrastructures d'assainissement.

Annexe 7 : Comment calculer le montant disponible au titre des 1% ?

Eau et assainissement	Énergie	Gestion des déchets
<p>Les données qui rentrent dans le calcul de l'assiette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recettes liées à la vente d'eau en gros auprès d'autres collectivités ; - Les recettes liées au transport et au traitement d'eaux usées provenant d'autres collectivités (lorsque ces prestations ne sont pas directement facturées aux abonnés par la collectivité concernée, ou son délégataire) ; - Les éventuelles recettes des prestations annexes : frais d'accès au service, participations pour raccordement à l'égout, etc. <p>Les données exclues du calcul de l'assiette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recettes facturées et perçues pour compte de tiers : redevances des agences de l'eau, des Voies Navigables de France, redevances des autres services ou collectivités (par exemple la redevance d'assainissement est généralement facturée et recouverte par le service de l'eau mais ne constitue pas une recette propre dudit service puisque les sommes encaissées sont reversées au service de l'assainissement concerné), la TVA, etc. ; - Les emprunts, car il ne s'agit pas de recettes propres, mais d'avances qui seront remboursées ultérieurement par les abonnés ; - Les subventions, les fonds de concours et autres aides des agences de l'eau, des départements, etc. En particulier, les subventions reçues pour la réalisation d'un projet de coopération décentralisée (par exemple du MEAE ou d'une agence de l'eau) sont exclues de l'assiette. 	<p>Il n'existe pas de circulaire précisant le contenu de l'assiette à prendre en compte, comme c'est le cas pour l'eau. Il faut se fonder sur les informations présentes dans la loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources affectées aux budgets des services de distribution d'électricité et de gaz ; - L'assiette est constituée des seules ressources collectées auprès des usagers, à l'exclusion des emprunts. <p>À noter : les collectivités ont transmis la gestion de la compétence énergie à des syndicats, chargés de collecter les redevances. Or le 1% énergie ne porte que sur les redevances de fonctionnement versées au syndicat au titre de la distribution de l'énergie. Les montants mobilisables au titre du 1% énergie sont donc faibles.</p>	<p>Il n'existe pas de circulaire précisant le contenu de l'assiette à prendre en compte, comme c'est le cas pour l'eau. Il faut se fonder sur les informations présentes dans la loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contributions financières et techniques (temps des agents de la collectivité, frais de déplacement, etc.) - Les ressources propres des services : la taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou les contributions budgétaires - Les recettes industrielles et commerciales (vente de matériaux valorisables ou d'énergies) - Dans le cadre d'une DSP, la collectivité applique le 1% uniquement sur les parts des recettes qui lui sont versées par le délégataire. - Le contrat peut prévoir que le délégataire contribue aux actions internationales de la collectivité sur ses fonds propres <p>À noter : le montant de l'assiette est calculé sur la base de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le taux de la TEOM est fixé sur la même base que la taxe foncière, définie librement par la collectivité. Ainsi, le montant de l'assiette disponible pour le 1% déchet est très variable d'une collectivité à l'autre.</p>



L'accès à des services de bases améliorés pour tous figure expressément dans les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU (Agenda 2030)

Atteindre ces résultats ne sera possible qu'en adoptant une vision transverse des ODD.

Adopter une approche axée vers le développement des services de base d'un territoire, en agissant pour le développement des services essentiels, notamment via une approche multisectorielle, est de plus en plus plébiscitée. En effet, cette vision intégrée associant des services d'accès à l'eau/assainissement, à l'énergie et à la gestion des déchets, apparaît comme une réponse pertinente pour réduire les inégalités, dynamiser les territoires et permettre d'autres services plus sociaux (éducation, santé...).

Toutefois, les résultats renforcés voire amplifiés d'une telle approche ne sont pas automatiques. Adjoindre différents volets sectoriels ne suffit pas, loin de là, pour garantir un impact structurant et durable.

De nombreux projets de ce types sont aujourd'hui mis en œuvre dans divers pays à faibles revenus, leur analyse a permis d'identifier des enjeux et spécificités de cette approche intégrée.

Ce guide méthodologique, destiné aux réseaux d'appui des porteurs de projets intéressés par l'approche multisectorielle, propose une démarche d'accompagnement solide et commune. Outre l'articulation du travail entre les différents types de réseaux, il reprend les différentes étapes du cycle du projet, permettant d'identifier pour chacune les spécificités des projets multisectoriels, mais met également l'accent sur les dispositifs financiers 1% solidaires.

Ce document s'inscrit dans une démarche collective de formation et de renforcement des capacités de conseil et d'actions de changements.



Avec le soutien financier de :

